

# 12 JURA BERNOIS

**SAINT-IMIER** L'agenda a été copieux au menu du Conseil de ville hier soir. La libération des élèves au terme de la 10<sup>e</sup> année pour entrer dans la filière bilingue par immersion au gymnase biennois a été refusée à une courte majorité.

## Filière bilingue: imériens défavorisés!

BLAISE DROZ

Les Conseillers de ville n'ont pas chômé hier soir, confrontés qu'ils étaient à un copieux agenda. La séance a démarré avec une excellente nouvelle. En effet, le maire Patrick Tanner s'est fait un plaisir d'annoncer la prochaine venue du Conseil fédéral à Saint-Imier à l'occasion de sa «course d'école» le 7 juillet prochain. Une verrée avec la population se déroulera sur la Place du Marché dans le cadre de cette visite axée sur l'économie 4.0. Mais le point qui était clairement le plus attendu était celui de la filière gymnasiale bilingue par immersion (voir le JdJ de mardi). Malgré une volonté farouchement exprimée par la fraction socialiste par sa porte-parole Elisabeth Beck qui a tout tenté pour que les élèves de Saint-Imier ne soient pas pénalisés, le législatif a accepté au vote secret et par 13 voix contre 11 la variante qui contraindra les élèves imériens tentés par la filière bilingue par immersion à accomplir une année de plus que tous les autres élèves romands ou alémaniques parce qu'ils ne seront pas libérables à la fin de la 10<sup>e</sup> année obligatoire. Telle est la volonté de la classe politique imérienne. La protection de l'école secondaire malgré les garanties du canton, du ceff et du Lycée Blaise Cendrars de La Chaux-de-Fonds, qui disposent de filières

bilingues sans immersion a paru plus importante à une courte majorité des conseillers de ville.

Avant cela, le rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'Administration municipale a été adopté sans histoires avant que le soient à leur tour les comptes municipaux qui bouclent sur un résultat bénéficiaire de 372 634 fr., soit une amélioration de plus de 800 000 fr. par rapport au déficit de 432 470 fr. estimé par le budget 2015.

### On patine sur un nuage

Après que les communes de Villeret, Courtelary, Sonvilier, Cormoret et Corgémont ont déjà approuvé le financement de la rénovation de la Patinoire d'Erguël et celui de son entretien dans la durée, c'est avec le cœur nettement allégé que le législatif a voté une souscription de 1,334 millions de fr. avec prélèvement du même montant sur le Fonds de développement de Saint-Imier, au capital action de la Société Erguël Sports SA à créer, et au versement d'une subvention annuelle pour le fonctionnement de la patinoire d'Erguël à hauteur de 52 fr./habitant.

On reste bien entendu dans l'attente des décisions des Assemblées communales de Sonceboz-Sombeval, La Ferrière et Renan et au final la votation populaire à Saint-Imier le 25 septembre, qui



Les élèves imériens qui voudront s'inscrire à la filière bilingue du Gymnase de Bienne ne pourront pas être libérés une année avant la fin de la scolarité, contrairement à ceux de la majorité des communes. ARCHIVES

scellera définitivement le sort de cette importante rénovation de la patinoire appelée à devenir clairement intercommunale.

La révision du statut du personnel était un autre point important de l'ordre du jour. Cette révision en profondeur a plu au point d'être acceptée à l'unanimité et non sans enthousiasme.

### Oui à trois crédits

Les trois points suivants consistaient à voter des crédits d'engagement figurant au budget des investissements. Le premier d'un montant de 350 000 fr. est destiné à la mise en place d'une nouvelle conduite d'eau potable à la rue de la Fourchaux et le deuxième d'un montant de 400 000 fr. à la mise en place d'une nouvelle conduite d'eau potable et de tubes électriques à la rue Champs de la Pelle. Ils ont été approuvés de manière unanime.

Quant au troisième, d'un montant de 500 000 fr., il est destiné à l'assainissement de la Montagne du Droit. Sa nécessité a été vérifiée le 13 avril dernier quand un gros bloc rocheux a dévalé la pente, traversé la route de Mont-Soleil puis terminé sa course sur le sentier des philosophes. Là également le Conseil de ville ne s'est pas fait prier pour accepter ce crédit dans l'espoir de pouvoir démarrer les travaux dès septembre de cette année. ●

**LA NEUVEVILLE** Séance tranquille pour les conseillers généraux mercredi soir

## Bons comptes et filets protecteurs pour la ville

Il semblait un brin vide, le Centre des Epancheurs mercredi soir. Appelés à s'y réunir pour leur seconde séance de l'année, les conseillers généraux neuvevillois étaient en effet étonnamment peu nombreux. Sur les 35 élus du législatif, seuls 22 étaient présents. La faute à l'Euro? Au fait que la date initiale de la séance ait été changée, ou à un simple concours de circonstances? Difficile à dire.

Quoi qu'il en soit, les élus présents ont eu quelques dossiers importants à se mettre sous la dent. A commencer par les comptes communaux 2015. Bouclant à l'équilibre après le financement de crédits supplémentaires pour un montant de 1,7 mio de francs et l'attribution de 22 000 fr. aux capitaux propres pour renforcer la fortune, ceux-ci ont été acceptés sans discussion.

### Une bonne surprise

Mercredi soir, plusieurs élus ont pris la parole pour se féliciter des bons résultats obtenus. En effet, les comptes se sont révélés bien meilleurs que le budget qui, lui, prévoyait un excédent de charges de 199 500 fr. «Notamment en raison de rentrées fiscales supérieures à ce qui était prévu, nous avons enregistré un résultat opérationnel en amélioration de près de deux millions de francs», a informé Jean-Philippe Devaux, conseiller communal en charge des finances. S'agissant des



Le secteur de la Baume sera prochainement muni de filets de protections pour retenir les pierres. B. SCHINDLER

1,7 mio de crédits supplémentaires, ce dernier a assuré qu'aucune «dépense inconsidérée n'a été effectuée». La somme a ainsi été investie pour couvrir les frais de déménagement de certains services communaux, ou encore pour alimenter des provisions et fonds spéciaux.

A noter que les comptes 2015 de la communauté du Collège du district ont également été avalisés à l'unanimité. Ceux-ci bouclaient avec un total de charges annuelles de 1,9 mios de francs à répartir entre les communes de La Neuveville, Nods

et Plateau de Diesse.

### Des filets pour 209 000 fr.

Dans un autre registre, les élus ont encore été appelés à avaliser un projet de construction d'ouvrages de protection contre les chutes de pierres dans le secteur de la Baume et de Poudeille, où quelques maisons se trouvent en situation de danger.

Déjà à l'ordre du jour de la séance du Conseil général du mois de mars, le dossier avait été renvoyé au Conseil municipal pour que celui-ci octroie plus d'informations aux élus. Mer-

credi soir, après avoir eu droit à un exposé du bureau de géologie et d'architecture Geotest, ces derniers ont dû choisir entre une variante à 209 500 fr., et une autre, un peu plus complète, à 288 000 francs.

Après avoir posé de nombreuses questions, le plénum a finalement jugé que la variante la moins onéreuse garantissait une protection suffisante. En plébiscitant cette dernière par 20 voix et deux abstentions, il a ainsi suivi les recommandations du Conseil municipal et des commissions des finances et de la

gestion du territoire. Un bon choix, selon le maire Roland Matti, qui a rappelé que cette variante «répond pleinement aux directives cantonales et fédérales en vigueur». Côté portemonnaie, le 77% des frais de construction des ouvrages sera pris en charge par le canton. La commune ne devra à ce titre déboursier que 48 185 fr.

### Pollution de l'eau

Le Conseil municipal a encore profité de la séance de mercredi pour distiller quelques informations. Au sujet du postulat de la socialiste Denise Bloch, qui demandait d'analyser la situation en matière de place de stationnements dans la cité, l'exécutif a notamment annoncé qu'un rapport sera prochainement soumis aux conseillers généraux. Différentes évaluations sont en effet en cours et un questionnaire traitant de la création d'un parking en vieille ville a été envoyé à la population.

Enfin, Roland Matti a tenu à faire le point sur l'affaire de la fausse alerte à la pollution de l'eau d'avril dernier. Comme déjà dit dans nos colonnes (Le JdJ du 11 juin), il a assuré que le Conseil municipal et le Syndicat de communes du Service des eaux TLN (Douanne, Gléresse, La Neuveville) faisaient le maximum pour que la nappe phréatique de la Plage puisse être mise hors service le plus rapidement possible. ●

### MOUTIER

#### Appel à la vigilance

La Municipalité de Moutier a appelé hier la population à la vigilance. Des individus se faisant passer pour des collaborateurs du Service des Eaux de la ville contactent par téléphone des propriétaires ou des locataires et leur fixent un rendez-vous pour contrôler les installations du ménage. Ces démarches n'ont rien d'officiel, indique la Municipalité dans un communiqué publié hier. En cas de doute, les citoyens sont invités à appeler le 032 494 12 22. ● MPR

### TAVANNES

#### Plus de 100 chiens sur le plateau d'Orange

Le samedi 25 juin, la Société cynologique de Tavannes et environs organise un concours d'agility. Avec plus de 110 compétiteurs présents, la journée sera riche en émotion. Rapidité, exactitude et complicité seront nécessaires pour finir sans faute un parcours d'une vingtaine d'obstacles. Possibilité de se restaurer sur place. Infos sur [www.cyno-tavannes.ch](http://www.cyno-tavannes.ch). ● MPR

### PRO SENECTUTE

#### Repas de la mi-été

Pro Senectute Arc jurassien invite les aînés au repas de la mi-été le jeudi 30 juin avec une marche d'environ deux heures. Le rendez-vous est fixé à 9h45 à la gare de Tavannes Inscriptions jusqu'au 23 juin au 032 886 83 80. ● MPR